

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie - 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : [mairiestgermain70@orange.fr](mailto:mairiestgermain70@orange.fr)

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h, samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h.

Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi de 9 à 11 h.

Site internet : [www.saintgermain70.fr](http://www.saintgermain70.fr)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JANVIER 2021

Étaient présents à 18 h 30 : Maryline **Caravati** Maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Adjoints ; Caroline **Triquenot** Conseillère déléguée, Olivier **Gavoille**, Freddy **Stahli**, Adeline **Durpoix**, Annabel **Dudoret**, Hélène **François**, Lucie **Roch**, Philippe **Didier**, Yves **Daval**, Denis **Guilbert**, Conseillers municipaux.

Mesdames Catherine **Lacreuse**, Christiane **Grandgirard**, Monsieur Hervé **Truffier** ont démissionné.

Par conséquent le Conseil est maintenant complet avec 14 membres qui siègent.

### Ordre du jour

#### **Budget 2020 - Présentation des restes à réaliser (RAR)**

La Maire présente aux conseillers les différentes opérations restant à réaliser avant le vote du prochain budget 2021. Ces opérations concernent principalement les travaux de rénovation dans deux appartements au Moulin de l'Aulne (route du Saulcy), l'installation de stores à la mairie et un achat de livres pour la bibliothèque.

#### **Forêt communale, travaux réalisés en 2021**

Un programme a été défini avec l'ONF pour 2021 représentant les dépenses :

- en investissement une dépense de 2 455,00 euros HT (travaux confiés à la société Augier)

- en fonctionnement : 1 518 euros HT

Les opérations de cubage et classement étant réalisées par l'ONF pour un montant de 1 800 euros HT

Ces travaux concernent les parcelles 3r et 11 j pour 450 m<sup>3</sup>.

#### **Tourbière de la Grande Pile - protection**

La tourbière est classée comme réserve naturelle régionale depuis 2016. Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-comté a attiré l'attention de la commune sur les prélèvements de bois qui pouvaient s'y faire jusqu'à maintenant. Pour assurer la préservation de ce site remarquable, il convient aujourd'hui de redéfinir ces modalités d'exploitation et d'envisager une nouvelle convention qui permettrait de réaliser des coupes en dehors de cet espace protégé.

#### **Création d'une régie municipale**

Dans un but de simplification des démarches administratives, la Commune crée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 une seule et unique régie de recettes . Celle-ci encaissera les produits de

la pêche à l'étang des Monts Reveaux et la location de la salle Roger Boffy.

### **Entretien de la piste cyclable**

Depuis de nombreuses années l'entretien de la piste cyclable est assuré par l'association ACE de Lure. La Commune est liée par convention à cette association d'insertion. Lors de la présentation au Conseil de l'opération de renouvellement pour 2021, celui-ci a émis des remarques et souhaite demander un aménagement différent du calendrier d'intervention. Le Conseil souhaiterait que ces interventions ne soient pas limitées à la piste cyclable, et qu'en fonction de la saison le ramassage des déchets puisse avoir lieu en d'autres endroits (bord d'étang, bord de route...). Une nouvelle demande de convention sera portée auprès de l'association très prochainement.

### **Tarifs de location du Foyer Rural**

Pour l'année 2021 les tarifs sont inchangés : 250 euros pour le week-end (du vendredi soir au lundi matin) et 100 euros la journée (de 8 h 30 à 19 h). Les frais de chauffage et électricité étant facturés en plus au regard de la consommation.

Les associations de Saint-Germain ont la possibilité de bénéficier de la gratuité de location une fois par an. Il est toutefois demandé aux diverses associations germinoises de se faire connaître à la mairie si elles envisagent une manifestation en 2021.

### **Crise sanitaire Covid 19 - Remise gracieuse pour une location**

Suite au deuxième confinement et à l'obligation de fermeture des commerces non essentiels, une demande d'aide a été présentée devant le conseil municipal. Cette demande concerne la remise gracieuse du loyer réglé à la commune pour le mois de novembre 2020.

Le Conseil accepte cette remise à la majorité moins une abstention.

### **Motion de soutien**

Le Conseil apporte son soutien à une motion proposée par la commune de Villersexel. Cette motion condamne la fermeture annoncée du Centre de Finances Publiques de Lure annoncée pour septembre prochain. Ce projet de fermeture engendrera de nombreuses difficultés pour l'ensemble des habitants du bassin Iuron.

### **Questions diverses**

**Rappel :** L'affouage façonné-livré est réalisé cette année par Monsieur MOUREY. Monsieur BRETON assure le débardage ; le façonnage sera également en partie réalisé par l'association Chantiers Environnement.

**Les personnes qui souhaitent bénéficier d'un lot d'affouage façonné-livré sont priées de s'inscrire en mairie jusqu'au 31 janvier 2021.** Le prix du stère livré sera de **37 euros**.

### **Travaux prévus par le SIED pour la société Equiom Granulats :**

Une demande d'autorisation de travaux d'électrification est demandée par le SIED pour la société Equiom Granulats qui possède un dépôt de matériaux situé Chemin des Allées. Le Conseil se prononce favorablement et donne son autorisation. Le Conseil précise dans sa délibération que la Commune ne devra pas supporter le coût des travaux de renforcement du réseau qui pourraient être indispensables à cette opération.

### **Location des appartements au « Moulin de l'Aulne » :**

Suite à des travaux de rénovation dans 2 appartements appartenant à la Commune,

ceux-ci seront rapidement à louer. Les annonces de location seront postées sur le site « le bon coin ». Dans le même temps le Conseil porte sa réflexion sur la gestion locative de l'ensemble de ses appartements (6 dans ce bâtiment) et, a fait appel à deux sociétés de gestion de biens immobilier. Après avoir étudié les propositions le Conseil n'a pas encore arrêté de décision.

## **VIE QUOTIDIENNE**

### **URBANISME :**

Les permanences ont lieu à la mairie chaque **lundi de 10 h à 12 h**.

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface plancher, de modifier le volume du bâtiment, effectuer une pose de clôture, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et, est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas, un procès verbal est dressé et transmis au Procureur de la République.

### **ORDURES MÉNAGÈRES - Rappel**

Pour toute question, veuillez vous adresser à la **Communauté de Communes du Pays de Lure**, rue des Berniers à LURE. **Tél. 03 84 89 00 30**.

### **BIBLIOTHÈQUE :**

La réglementation concernant la lutte contre le coronavirus ne permet pas actuellement d'ouvrir la bibliothèque dans des conditions normales ni en mode dégradé comme cela a été le cas à partir du mois de juin.

Toutefois, afin de permettre aux lecteurs de pouvoir s'adonner à leur passe temps préféré, les bénévoles ont mis au point un système de retrait de livres par « drive ». Ainsi, chacun peut jusqu'au mercredi, fin de journée, réserver les ouvrages qu'il souhaite récupérer le samedi suivant. Cette réservation se fait :

- soit par mail à l'adresse suivante : [bibliothequestgermain70200@gmail.com](mailto:bibliothequestgermain70200@gmail.com)
- soit par téléphone au 06 81 47 63 64 auprès de Françoise Ribaud, la responsable de la bibliothèque.

Le jeudi chacun est contacté et une heure précise (à respecter impérativement) de rendez-vous est donnée pour le samedi matin, et le retrait s'effectue à la porte « accès handicapés » de la Mairie.

Ce mode de fonctionnement est prévu jusqu'au **6 février 2021**, date des vacances scolaires.

### **REMERCIEMENTS :**

Nous remercions tous les bénévoles qui ont apporté leur aide lors des opérations de marquage en forêt, de réalisation des décorations de Noël, de distribution des colis des aînés. Une attention particulière pour Monsieur Illes qui nous a offert le branchement électrique dans sa propriété afin d'animer la scène de Noël située au cœur du village.

*Le mot de la Maire,*

*Une année s'en va une autre arrive, faite d'espoir de sérénité retrouvée. Aujourd'hui, la priorité est donnée à la vaccination qui a été tant demandée. Même si certains d'entre nous ont des craintes, cela reste sans doute, la meilleure des décisions à prendre.*

*Dans cet espoir de guérison je formule, avec l'ensemble des Conseillers municipaux, mes meilleurs vœux 2021 pour toutes les Germinoises et Germinois.*

*Notre conseil municipal est maintenant complet, chaque élu participe activement à la vie de la commune. Les idées et les chantiers ne manquent pas ! Il nous reste à être vigilants sur la bonne gestion et l'emploi de nos ressources communales.*

*Bien à vous*

*Maryline Caravati-Bresson*

**La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 18 H 30.**

**Imprimé par nos soins.**